

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mai 2018 à 18 heures

COMPTE RENDU

Délégués en exercice : **67**

Délégués présents : **57**

Délégués ayant donné pouvoir : **09**

Délégués votants : **66**

Date de convocation du Conseil : 22/05/2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à PERRIGNIER sous la présidence de M. Jean NEURY.

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Thonon-les-Bains	T	Jean DENAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Astrid BAUD-ROCHE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Yves MORACCHINI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Muriell DOMINGUEZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Charles RIERA	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Michèle CHEVALLIER			<input checked="" type="checkbox"/>	François PRADELLE
	T	Gilles CAIROLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Christine DESPREZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christian PERRIOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jocelyne RAYMOND			<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Laure ZANETTI-CHINI
	T	Gilles JOLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Laure ZANETTI-CHINI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Alain COONE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Sophie CHESSEL			<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LEGRIS
	T	François PRADELLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Brigitte JACQUESSON			<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Yves MORACCHINI
	T	Christophe ARMINJON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Nathalie LEGRIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Claude TERRIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Brigitte MOULIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
T	Jean DORCIER	<input checked="" type="checkbox"/>				
T	Guillaume DEKKIL	<input checked="" type="checkbox"/>				
T	Françoise BIGRE-MERMIER	<input checked="" type="checkbox"/>				
Sciez	T	Jean-Luc BIDAL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Monique ROCH	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christian TRIVERIO		<input checked="" type="checkbox"/>		
	T	Bernard HUVENNE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Douvaine	T	Jean-François BAUD			<input checked="" type="checkbox"/>	Claire CHUINARD
	T	Claire CHUINARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Georges LAPRAZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Olivier BARRAS			<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BURGARD (DEL2018.091 à 094)
Bons-en-Chablais	T	Patrice BEREZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Thérèse TURENNE			<input checked="" type="checkbox"/>	Patrice BEREZIAT
	T	André BETEMPS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Paul GONTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Allinges	T	François DEVILLE			<input checked="" type="checkbox"/>	Gilles NEURAZ
	T	Muriel DESPRES	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Gilles NEURAZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Veigy-Foncenex	T	Bernard CODER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean NEURY	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Suzanne BRYE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Messery	T	Serge BEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Claude GERARD	<input checked="" type="checkbox"/>			

(*) Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

THONON agglomération

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Chens-sur-Léman	T	Pascale MORIAUD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Bernard FICHARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Anthy-sur-Léman	T	Jean-Louis BAUR	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christian VULLIEZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Margencel	T	Jean-Pierre RAMBICUR	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Dominique JORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Perrignier	T	Claude MANILLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Frédéric GIRARDOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Massongy	T	François ROULLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Muriel ARTIQUE			<input checked="" type="checkbox"/>	François ROULLARD
Le Lyaud	T	Joseph DEAGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Yves MEYNET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Loisin	T	Dominique BONAZZI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Laëtitia VENNEN				
Ballaison	T	Christophe SONGEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Michèle NEYROUD				
Armoy	T	Daniel CHAUSSEE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Martine SIEGER				
Cervens	T	Gil THOMAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Claire DUTARTRE				
Excenevex	T	Pierre FILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Chrystelle BEURRIER				
Brenthonne	T	Michel BURGNARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Geneviève SECHAUD				
Yvoire	T	Jean-François KUNG	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Aline DURET				
Orcier	T	Thérèse BAUD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Joseph BOURGEOIS				
Fessy	T	Patrick CONDEVAUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Marie-Christine CHARRIERE				
Drailant	T	Lucien CHESSEL				
	S	Pascal GENOUD			<input checked="" type="checkbox"/>	Suppléant de Lucien CHESSEL
Lully	T	René GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Karine LOTHOS				
Nernier	T	Marie-Pierre BERTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Laurent GRILLON				

(*) Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

Invités

Lionel BOULENS, Services CA
Anne-Sophie BAUD, Services CA
Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

Michel BURGNARD a été élu secrétaire

Invités excusés

Eric LANQUETIN, Services CA

THONON agglomération

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 AVRIL 2018.

Observation par M. Jean-Paul GONTHIER car il n'a pas eu sa réponse sur son interrogation relative au SIAC et n'a pas, par ailleurs, pu relire le procès-verbal de cette séance, il s'abstient en conséquence.

POUR : 65

ABSTENTION : Jean-Paul GONTHIER.

GOUVERNANCE

2018.091

AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) – Désignation d'un représentant de Thonon Agglomération au conseil de surveillance des Hôpitaux du Léman

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L.6143-5 du Code de la Santé Publique et notamment l'article R.6143-2-3,
VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais avec la communauté de communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une communauté d'agglomération Thonon Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017,
VU le Bureau Communautaire en date du 22 mai 2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Marie-Christine DESPREZ pour représenter la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération au Conseil de surveillance des Hôpitaux du Léman.

Arrivée de M. Guillaume DEKKIL

2018.092

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS (SIAC) – Remplacement d'un membre du Conseil Communautaire pour siéger au sein du Conseil Syndical du SIAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° DEL2017-040 du 30 janvier 2017 déclarant les membres de Thonon agglomération siégeant au conseil syndical du SIAC,
VU la lettre du 24 avril 2018 adressée par M. Jean-Yves MORACCHINI.

CONSIDERANT qu'en conséquence de ce qui précède, il revient à Thonon Agglomération d'élire un représentant au sein du conseil syndical du SIAC.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 64

CONTRE : -

ABSTENTION : 1 (Jean-Paul GONTHIER)

DESIGNE pour siéger au comité syndical du SIAC :

- en tant que membre titulaire, M. Alain COONE afin de remplacer M. Jean-Yves MORACCHINI,
- en tant que membre suppléant, Mme Jocelyne RAYMOND afin de remplacer M. Alain COONE.

FINANCES

2018.093

COMPTES DE GESTION – Année 2017 - Budgets Principal et annexes

Le Comptable public a établi pour les budgets Principal et annexes 2017 de Thonon Agglomération un compte de gestion qui reprend dans ses écritures :

- les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives,
- les titres définitifs et créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Les comptes de gestion ainsi dressés par le Comptable public accompagnés du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés précisent que ce dernier a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Comptable public, visés et certifiés conformes à l'ordonnateur, pour les budgets Principal et annexes de la collectivité n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2018.094

ELECTION PRESIDENT POUR VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1 et L 2121-14.

CONSIDERANT la proposition de M. Jean NEURY, d'élire M. Jean DENAIS, Vice-président en charge des Finances, du contrôle de gestion et de la politique contractuelle, Président pour les votes des Comptes Administratifs 2017.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ELIT M. Jean DENAIS, Président de l'assemblée communautaire pour le vote des comptes administratifs 2017 des budgets Principal et annexes.

Arrivée de M. Olivier BARRAS, fin du pouvoir à M. Michel BURGNARD

THONON agglomération

2018.095

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget Principal

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s’y rattachent.

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 62

CONTRE : -

ABSTENTION : 2 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget Principal,
FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET PRINCIPAL

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	- 1 800 922,99		99 517,55	- 1 701 405,44
Fonctionnement	12 054 689,31	1 253 300,00	6 200 814,85	17 002 204,16
TOTAUX	10 253 766,32	1 253 300,00	6 300 332,40	15 300 798,72

2018.096

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe Assainissement

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s’y rattachent.

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 62

CONTRE : -

ABSTENTION : 2 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe
Assainissement,
FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	1 996 087,45		- 1 298 546,71	697 540,74
Fonctionnement	8 179 841,40	-	1 839 398,85	10 019 240,25
TOTAUX	10 175 928,85	-	540 852,14	10 716 780,99

2018.097

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe Ordures Ménagères

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

THONON agglomération

VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent.

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 62

CONTRE : -

ABSTENTION : 2 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE OM DECHETS

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	4 611 763,16		- 1 693 439,68	2 918 323,48
Fonctionnement	2 108 559,30	-	3 453 646,80	5 562 206,10
TOTAUX	6 720 322,46	-	1 760 207,12	8 480 529,58

2018.098

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe Berges et Rivières

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent.

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 62

CONTRE : -

ABSTENTION : 2 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Berges et Rivières

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE BERGES ET RIVIERES

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	871 014,92		158 613,10	1 029 628,02
Fonctionnement	320 031,03	120 000,00	- 386 219,22	- 186 188,19
TOTAUX	1 191 045,95	120 000,00	- 227 606,12	843 439,83

2018.099

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe Transports Scolaires

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent.

Jean NEURY ne participe pas au vote.

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire,

POUR : 62

CONTRE : -

ABSTENTION : 2 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Transports Scolaires

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	83 322,91		20 565,00	103 887,91
Fonctionnement	116 705,53	-	66 209,49	50 496,04
TOTAUX	200 028,44	-	45 644,49	154 383,95

2018.100

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe Funiculaire de Rives

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent.

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 62

CONTRE : -

ABSTENTION : 2 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER)

DONNE acte de la présentation faite des comptes administratifs du budget annexe Funiculaire de Rives

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE FUNICULAIRE DE RIVES

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	-		- 52 420,63	- 52 420,63
Fonctionnement	-	-	136 276,58	136 276,58
TOTAUX	-	-	83 855,95	83 855,95

2018.101

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe Développement économique

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent.

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 62

THONON agglomération

CONTRE : -

ABSTENTION : 2 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe
Développement économique

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par
le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	254 304,64		- 729,07	253 575,57
Fonctionnement	35 760,25	-	- 65 942,94	- 30 182,69
TOTAUX	290 064,89	-	- 66 672,01	223 392,88

2018.102

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe Construction MAPA

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent.

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 62

CONTRE : -

ABSTENTION : 2 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe
Construction MAPA

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par
le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE MAPA

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	- 130 257,17		78 462,13	- 51 795,04
Fonctionnement	196 665,28	130 257,17	112 342,63	178 750,74
TOTAUX	66 408,11	130 257,17	190 804,76	126 955,70

2018.103

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe Location Locaux Aménagés « LLA »

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent.

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Location
Locaux Aménagés « LLA »,

THONON agglomération

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE LOCATION DE LOCAUX AMENAGES

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	1 750,14		53,30	1 803,44
Fonctionnement	6 219,53	-	18 332,32	24 551,85
TOTAUX	7 969,67	-	18 385,62	26 355,29

2018.104

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe Lotissement Planbois

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération n°2017-361 du 28 novembre 2017 relative à la création d'un budget annexe unique dédié à l'aménagement des zones d'activités intitulé « Zones d'activité ».

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Lotissement Planbois,

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PLANBOIS

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	916 355,24		- 66 315,86	850 039,38
Fonctionnement	212 141,63	-	-	212 141,63
TOTAUX	1 128 496,87	-	- 66 315,86	1 062 181,01

PRECISE que les résultats de clôture 2017 de ce budget sera repris au sein du budget annexe « Zones d'activités » 2018.

2018.105

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe ZAE des Esserts

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération n°2017-361 du 28 novembre 2017 relative à la création d'un budget annexe unique dédié à l'aménagement des zones d'activités intitulé « Zones d'activité ».

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 60

CONTRE : -

ABSTENTION : 4 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER, Christian VULLIEZ, Jean-Louis BAUR)

THONON agglomération

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe ZAE des Esserts,
FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE ZAE DES ESSERTS

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	486 993,21		-	486 993,21
Fonctionnement	- 232 410,96	-	62 970,00	- 169 440,96
TOTAUX	254 582,25	-	62 970,00	317 552,25

PRECISE que les résultats de clôture 2017 de ce budget sera repris au sein du budget annexe « Zones d'activités » 2018.

2018.106

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe ZAE des Bracots II

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération n°2017-361 du 28 novembre 2017 relative à la création d'un budget annexe unique dédié à l'aménagement des zones d'activités intitulé « Zones d'activité ».

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 60

CONTRE : -

ABSTENTION : 4 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER, Christian VULLIEZ, Jean-Louis BAUR)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe ZAE des Bracots II,
FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE ZAE DES BRACOTS II

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	- 1 049 969,32		- 18 954,35	- 1 068 923,67
Fonctionnement	- 223 028,84	-	84 085,29	- 307 114,13
TOTAUX	- 1 272 998,16	-	- 103 039,64	- 1 376 037,80

PRECISE que les résultats de clôture 2017 de ce budget sera repris au sein du budget annexe « Zones d'activités » 2018.

2018.107

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe ZAE des Niollets II

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération n°2017-361 du 28 novembre 2017 relative à la création d'un budget annexe unique dédié à l'aménagement des zones d'activités intitulé « Zones d'activité ».

Jean NEURY ne participe pas au vote.

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire,

POUR : 60

CONTRE : -

ABSTENTION : 4 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER, Christian VULLIEZ, Jean-Louis BAUR)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif budget annexe ZAE des Niollets II,

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE ZAE DES NIOILLETS II

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	- 33 278,33		-	- 33 278,33
Fonctionnement	-	-	-	-
TOTAUX	- 33 278,33	-	-	- 33 278,33

PRECISE que les résultats de clôture 2017 de ce budget sera repris au sein du budget annexe « Zones d'activités » 2018.

2018.108

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe ZAE Espace Léman

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération n°2017-361 du 28 novembre 2017 relative à la création d'un budget annexe unique dédié à l'aménagement des zones d'activités intitulé « Zones d'activité ».

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 60

CONTRE : -

ABSTENTION : 4 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER, Christian VULLIEZ, Jean-Louis BAUR)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe ZAE Espace Léman,

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE ZAE ESPACE LEMAN

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	-		-	-
Fonctionnement	- 14 784,64	-	- 49 635,80	- 64 420,44
TOTAUX	- 14 784,64	-	- 49 635,80	- 64 420,44

PRECISE que les résultats de clôture 2017 de ce budget sera repris au sein du budget annexe « Zones d'activités » 2018.

2018.109

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe ZAE des Grands Vignes

THONON agglomération

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération n°2017-361 du 28 novembre 2017 relative à la création d'un budget annexe unique dédié à l'aménagement des zones d'activités intitulé « Zones d'activité ».

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 60

CONTRE : -

ABSTENTION : 4 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER, Christian VULLIEZ, Jean-Louis BAUR)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe ZAE des Grands Vignes,

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

BUDGET ANNEXE ZAE GRANDS VIGNES

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	-		-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

PRECISE que les résultats de clôture 2017 de ce budget sera repris au sein du budget annexe « Zones d'activités » 2018.

2018.110

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2017 – Budget annexe ZAE la Fattaz

VU la loi L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération n°2017-361 du 28 novembre 2017 relative à la création d'un budget annexe unique dédié à l'aménagement des zones d'activités intitulé « Zones d'activité ».

Jean NEURY ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 60

CONTRE : -

ABSTENTION : 4 (Guillaume DEKKIL, Françoise BIGRE-MERMIER, Christian VULLIEZ, Jean-Louis BAUR)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe ZAE la Fattaz,

FIXE comme suit les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion transmis par le Trésorier payeur :

THONON agglomération

BUDGET ANNEXE ZAE LA FATTAZ

Section	Résultat de clôture 2016 (A)	(-) part affectée à l'investissement exercice 2017 (B)	(+) résultats 2017 (C)	(=) résultat de clôture 2017 (D)
Investissement	-		-	-
Fonctionnement	-	-	3 756,62	3 756,62
TOTAUX	-	-	3 756,62	3 756,62

PRECISE que les résultats de clôture 2017 de ce budget sera repris au sein du budget annexe « Zones d'activités » 2018.

Retour de M. Jean NEURY

2018.111

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

VU la délibération 2017-361 du conseil communautaire du 28 novembre 2017 relative à la création d'un budget annexe « Zones d'activités »,

VU les délibérations N° DEL2018.095 à DEL2018.110 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relatives au vote des comptes administratifs 2017.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017, sur la base des résultats de fonctionnement apparaissant à chacun des comptes administratifs,

Le Conseil Communautaire,

POUR : 64

CONTRE : -

ABSTENTION : 1 (Jean-Louis BAUR)

AFFECTE les résultats de fonctionnement comme suit :

Budget Principal

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	10 801 389.31
Affectation à la section d'investissement	1 253 300.00
Résultat de l'exercice au 31/12/17	6 200 814.85
Résultat de clôture cumulé au 31/12/17	17 002 204.16
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	1 701 405.44
. Report à nouveau créditeur (ligne 002)	15 300 798.72

Budget Annexe Assainissement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation,

DECIDER d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe Assainissement comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
---------------------------------------	-------

THONON agglomération

Résultat antérieur reporté	8 179 841.40
Affectation à la section d'investissement	-
Résultat de l'exercice au 31/12/17	1 839 398.85
Résultat de clôture cumulé au 31/12/17	10 019 240.25
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	-
. Report à nouveau créditeur (ligne 002)	10 019 240.25

Budget Annexe Ordures Ménagères

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Ordures Ménagères comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	2 108 559.30
Affectation à la section d'investissement	-
Résultat de l'exercice au 31/12/17	3 453 646.80
Résultat de clôture au 31/12/17	5 562 206.10
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	-
. Report à nouveau créditeur (ligne 002)	5 562 206.10

Budget Annexe Berges et Rivières

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Berges et Rivières comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	200 031.03
Affectation à la section d'investissement	120 000.00
Résultat de l'exercice au 31/12/17	-386 219.22
Résultat de clôture au 31/12/17	-186 188.19
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	-
. Report à nouveau débiteur (ligne 002)	-186 188.19

Budget Annexe Transports scolaires

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Transports Scolaires comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	116 705.53
Affectation à la section d'investissement	-
Résultat de l'exercice au 31/12/17	-66 209.49
Résultat de clôture au 31/12/17	50 496.04
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	17 496.04
. Report à nouveau créditeur (ligne 002)	33 000.00

THONON agglomération

Budget Annexe Funiculaire de Rives

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Funiculaire de Rives comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	
Affectation à la section d'investissement	-
Résultat de l'exercice au 31/12/17	136 276.58
Résultat de clôture au 31/12/17	136 276.58
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	-
. Report à nouveau créditeur (ligne 002)	136 276.58

Budget Annexe Développement Economique

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement,

DECIDE le résultat d'exploitation du budget annexe Développement Economique comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	35 760.25
Affectation à la section d'investissement	-
Résultat de l'exercice au 31/12/17	-65 942.94
Résultat de clôture au 31/12/17	-30 182.69
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	-
. Report à nouveau débiteur (ligne 002)	-30 182.69

Budget Annexe MAPA

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe MAPA comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Excédent antérieur reporté	66 408.11
Affectation à la section d'investissement	130 257.17
Résultat de l'exercice au 31/12/17	112 342.63
Résultat de clôture au 31/12/17	178 750.74
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	51 795.04
. Report à nouveau créditeur (ligne 002)	126 955.70

Budget Annexe Location de Locaux Aménagés

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Location de Locaux Aménagés comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	6 219.53

THONON agglomération

Affectation à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice au 31/12/17	18 332.32
Résultat de clôture au 31/12/17	24 551.85
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	
. Report à nouveau créditeur (ligne 002)	24 551.85

Budget Annexe Lotissement Planbois

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement Planbois comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	212 141.63
Affectation à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice au 31/12/17	0.00
Résultat de clôture au 31/12/17	212 141.63
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	
. Report à nouveau créditeur (ligne 002)	212 141.63

Budget Annexe ZAE des Esserts

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe ZAE des Esserts comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	-232 410.96
Affectation à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice au 31/12/17	62 970.00
Résultat de clôture au 31/12/17	-169 440.96
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	
. Report à nouveau débiteur (ligne 002)	-169 440.96

Budget Annexe ZAE des Bracots II

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe ZAE des Bracots II comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	-223 028.84
Affectation à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice au 31/12/17	-84 085.29
Résultat de clôture au 31/12/17	-307 114.13
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	
. Report à nouveau débiteur (ligne 002)	-307 114.13

Budget Annexe ZAE La Fattaz

THONON agglomération

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe ZAE La Fattaz comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	-
Affectation à la section d'investissement	-
Résultat de l'exercice au 31/12/17	-3 756.62
Résultat de clôture au 31/12/17	-3 756.62
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	
. Report à nouveau débiteur (ligne 002)	-3 756.62

Budget Annexe ZAE Espace Léman

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement,

DECIDE le résultat de fonctionnement du budget annexe ZAE Espace Léman comme suit :

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	Euros
Résultat antérieur reporté	-14 784.64
Affectation à la section d'investissement	-
Résultat de l'exercice au 31/12/17	-49 635.80
Résultat de clôture au 31/12/17	-64 420.44
. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	
. Report à nouveau débiteur (ligne 002)	-64 420.44

PRECISE que les comptes administratifs 2017 des budgets annexes :

- ZAE Grands Vignes
- et ZAE des Niollets II

faisant apparaître un résultat de clôture nul en section de fonctionnement, il n'y a donc ni affectation ni report de résultats de ladite section sur l'exercice 2018.

PRECISE que les résultats de clôtures constatés aux comptes administratifs 2017 des budgets annexes, tant pour les sections de fonctionnement que pour les sections d'investissement,

- ZAE La Fattaz,
- ZAE des Bracots II
- ZAE des Esserts
- ZAE Espace Léman
- Lotissement Planbois
- ZAE Grands Vignes
- et ZAE des Niollets II

seront repris au sein du budget annexe unique « Zones d'activités ».

2018.112

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération 2018-004 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

VU la délibération n° DEL2018.095 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative au vote du compte administratif 2017,

THONON agglomération

VU la délibération n° DEL2018.111 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire « Principal » 2018 équilibré en recettes et en dépenses :

15 330 998.72 Euros en fonctionnement et
3 730 915.44 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de budget supplémentaire « Budget Principal » pour l'année 2018.

2018.113

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – Budget annexe Assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération 2018-010 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

VU la délibération n° DEL2018.096 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative au vote du compte administratif 2017,

VU la délibération n° DEL2018.111 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire annexe « Assainissement » 2018 équilibré en recettes et en dépenses :

10 081 780.25 Euros en fonctionnement et
7 493 974.00 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de budget supplémentaire Budget annexe « Assainissement » pour l'année 2018.

2018.114

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – Budget annexe Ordures Ménagères

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération 2018-011 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

VU la délibération n° DEL2018.097 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative au vote du compte administratif 2017,

VU la délibération n° DEL2018.111 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire annexe « Ordures ménagères » 2018 équilibré en recettes et en dépenses :

5 562 625.10 Euros en fonctionnement et
5 987 398.58 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

THONON

agglomération

ADOPTE ce projet de budget supplémentaire Budget annexe « Ordures ménagères » pour l'année 2018.

2018.115

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – Budget annexe Berges et rivières

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération 2018-009 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

VU la délibération n° DEL2018.098 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative au vote du compte administratif 2017,

VU la délibération n° DEL2018.111 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire annexe « Berges et rivières » 2018 équilibré en recettes et en dépenses :

615 559.19 Euros en fonctionnement et
1 019 605.02 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de budget supplémentaire Budget annexe « Berges et rivières » pour l'année 2018.

2018.116

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – Budget annexe Transports scolaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération 2018-013 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

VU la délibération n° DEL2018.099 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative au vote du compte administratif 2017,

VU la délibération n° DEL2018.111 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire annexe « Transports scolaires » 2018 équilibré en recettes et en dépenses :

181 500.00 Euros en fonctionnement et
0.00 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de budget supplémentaire Budget annexe « Transports scolaires » pour l'année 2018.

2018.117

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – Budget annexe Funiculaire de Rives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération 2018-012 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

THONON

agglomération

VU la délibération n° DEL2018.100 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative au vote du compte administratif 2017,

VU la délibération n° DEL2018.111 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire annexe « Funiculaire de Rives » 2018 équilibré en recettes et en dépenses :

196 171.58 Euros en fonctionnement et

196 171.58 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de budget supplémentaire Budget annexe « Funiculaire de Rives » pour l'année 2018.

2018.118

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – Budget annexe Développement économique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération 2018-006 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

VU la délibération n° DEL2018.101 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative au vote du compte administratif 2017,

VU la délibération n° DEL2018.111 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire annexe « Développement économique » 2018 équilibré en recettes et en dépenses :

365 200.00Euros en fonctionnement et

583 500.00 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de budget supplémentaire Budget annexe « Développement économique » pour l'année 2018.

2018.119

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – Budget annexe Construction MAPA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération 2018-007 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

VU la délibération n° DEL2018.102 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative au vote du compte administratif 2017,

VU la délibération n° DEL2018.111 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire annexe « Construction MAPA » 2018 équilibré en recettes et en dépenses :

126 955.70 Euros en fonctionnement et

81 795.04 Euros en investissement.

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de budget supplémentaire Budget annexe « Construction MAPA » pour l'année 2018.

2018.120

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – Budget annexe Location Locaux Aménagés « LLA »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération 2018-008 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

VU la délibération n° DEL2018.103 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative au vote du compte administratif 2017,

VU la délibération n° DEL2018.111 du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire annexe « Location de Locaux Aménagés » 2018 équilibré en recettes et en dépenses :

24 551.85 Euros en fonctionnement et

1 803.44 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de budget supplémentaire Budget annexe Location de locaux aménagés « LLA » pour l'année 2018.

2018.121

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – Budget annexe Zones d'activités

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération 2018-005 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

VU la délibération du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative au vote du compte administratif 2017,

VU la délibération du conseil communautaire du 29 mai 2018 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire annexe « Zones d'activités » 2018 équilibré en recettes et en dépenses :

684 732.15 Euros en fonctionnement et

684 732.15 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 64

CONTRE : -

ABSTENTION : 1 (Jean-Louis BAUR)

ADOPTE ce projet de budget supplémentaire Budget annexe «Zones d'activités» pour l'année 2018.

THONON agglomération

2018.122

PAIEMENT TIPI (SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES) – Adhésion

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
VU la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI REGIE et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

CONSIDERANT l'intérêt que ce dispositif présente pour les usagers des services de l'agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le président à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne TIPI pour les recettes de la compétence de Thonon agglomération dont la liste figure en annexe à la présente délibération,
DONNE toute délégation utile à M. le Président.

LOGEMENT

2018.123

POLITIQUE DE LOGEMENT – Programme Local de L'habitat (PLH) – Mutualisation des enveloppes de bonification « acquisition-amélioration »

VU la délibération n°DEL2015-10 du communautaire de la communauté de communes du Bas-Chablais du 29 décembre 2015, approuvant le Programme Local de l'habitat 2015-2020,
VU la délibération n°DEL2017-213 du conseil communautaire de Thonon Agglomération du 30 mai 2017, approuvant la partie du règlement des aides des PLH, portant sur les aides à la production de logements sociaux,

VU la délibération DEL2017.265 du conseil communautaire de Thonon Agglomération du 18 juillet 2017, lançant l'élaboration d'un Programme Local de l'habitat d'Agglomération,

VU la délibération n°DEL2017.423 du conseil communautaire de Thonon Agglomération du 19 décembre 2017, approuvant le maintien des aides à la production de logements sociaux et à la mobilisation du foncier sur le territoire des Collines du Léman,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 24 avril 2018.

M. le Président indique que plusieurs projets visant à réaliser des logements locatifs sociaux dans du bâti existant sont en cours de définition sur les territoires des Collines du Léman et du Bas-Chablais. Bien que ceux-ci revêtent un enjeu important (création de locatifs sociaux, valorisation du patrimoine local, non consommation d'espace, localisation proche du centre bourg...), leurs équilibres financiers sont difficiles.

Aussi, compte tenu de la fin des aides actuelles d'ici fin 2019 et afin de faciliter leur aboutissement, il est proposé de mutualiser les enveloppes de bonification « acquisition-amélioration » et de répartir les restes à consommer entre des projets déjà pré-identifiés et en besoin de financement. Seuls les logements financés en PLAI et PLUS sont concernés.

Les 3 projets pré-identifiés :

- Fessy – Ancienne école
- Orcier – Ancienne école
- Lully – « ancienne mairie ».

Selon les modalités de définition détaillées ci-après, cette aide forfaitaire supplémentaire serait de 2 100 €/logement.

Détails de définition du solde à répartir :

THONON agglomération

1- Le montant global des bonifications incitant à la réhabilitation du bâti existant

Enveloppe bonification PLH Bas-Chablais 2015-2018	40 000 €
Enveloppe bonification secteur Collines du Léman 2018	5 000 €
Total enveloppe	45 000 €

2- Les montants déjà engagés ou consommés

Montant de bonification à financer sur le Bas-Chablais pour 2015-2018	22 000 €
Montant de bonification à financer sur le secteur Collines du Léman 2018	2 000 €
Montant totale de bonification	24 000 €

21 000 € seraient ainsi à répartir entre les 3 projets évoqués ci-avant, représentant 10 logements locatifs sociaux (hors PLS).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE le principe d'une mutualisation des enveloppes « bonification Acquisition-amélioration » applicables aux secteurs des Collines du Léman et du Bas-Chablais,
AUTORISE M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la finalisation de ces dispositions.

Départ de M. Jean-François KUNG

MOBILITE – SERVICES A LA POPULATION

2018.124

CONVENTION DE COOPERATION INTERMODALE ET DE TRANSFERT DE COMPETENCE ENTRE THONON AGGLOMERATION ET LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Départ de Mme Brigitte MOULIN et M. Gil THOMAS

Arrivée de Mme Astrid BAUD-ROCHE

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU le règlement CE n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (ROSP),
VU le Code des transports et notamment ses articles L.1231-1, L.3111-5 et L.3111-8,
VU le Code de l'éducation,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Arrêté Préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais avec la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune de Thonon-Les-Bains, permettant la création d'une Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1^{er} janvier 2017,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0090 du 25 octobre 2017 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »
Vu les termes du projet de convention à intervenir entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et Thonon Agglomération,

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence, ci annexée,
PREND acte de l'inscription des crédits nécessaires pour l'exécution du transfert (7472 en recettes, et 611 en dépenses),
AUTORISE M. le Président à signer la convention.

2018.125

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE SERVICES RELATIF AU SERVICE RÉGULIER ROUTIER POUR ASSURER A TITRE PRINCIPAL A L'ATTENTION DES ÉLÈVES, LA DESSERTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS - Ratification des pièces et autorisation de signature donnée au Président

Départ de Mme Claire CHUINARD avec fin de pouvoir de M. Jean-François BAUD
Départ de M. Christian PERRIOT

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU le Code de l'éducation,
VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
VU le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU le rapport d'analyse des candidatures et des offres approuvé par la commission d'appels d'offres réunie le 15 mai 2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer les pièces du marché de services relatif au service régulier routier pour assurer à titre principal à l'attention des élèves, la desserte des établissements d'enseignement, en retenant, conformément aux conclusions du rapport de la commission d'appel d'offres ci-annexé, pour chaque lot le candidat ayant remis l'offre jugée la plus avantageuse économiquement :

- lot n°01 : société TRANSDEV pour 45 925,32 €HT
- lot n°02 : société AUTOCARS SAT pour 34 073,55 €HT
- lot n°03 : société AUTOCARS PAYS DE SAVOIE pour 64 992,03 €HT
- lot n°04 : société AUTOCARS SAT pour 313 644,98 €HT.

2018.126

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE SERVICES RELATIF A L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE DESIGNÉ SOUS L'APPELLATION TADISPO - Ratification des pièces et autorisation de signature donnée au Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-10,
VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
VU le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU le rapport d'analyse des candidatures et des offres approuvé par la commission d'appels d'offres réunie le 15 mai 2018.

CONSIDÉRANT l'intérêt au vu du rapport coût bénéfice, de retenir la variante.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer les pièces du marché de services relatif à l'exploitation annuelle d'un service de transport à la demande désigné sous l'appellation TADISPO,

THONON agglomération

en retenant, conformément à la décision de la CAO, le candidat ayant remis l'offre jugée la plus avantageuse économiquement, soit la société des transports interurbains de Haute-Savoie – établissement Touriscar pour 422 084,75 €HT selon détail quantitatif estimatif non contractuel.

2018.127

ADOPTION DE TARIF COMPLEMENTAIRE DU TRANSPORT PUBLIC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU la délibération n°2017-127 fixant la tarification des services Thonon agglomération,
VU la délibération n°2017.410B fixant la tarification budget annexe « Funiculaire de rives ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le tarif de la carte annuelle d'ayant droit à la gamme tarifaire Déclit' d'une durée de validité de 14 mois à compter du 1^{er} juillet de l'année N, à 10,00 €TTC à compter du 1^{er} juillet 2018,
- DECIDE de fixer le tarif du ticket aller / retour du funiculaire de rives, à 2,00 €TTC à compter du 04 juin 2018,
- DECIDE d'étendre le tarif TADispo aux 25 communes de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération, à savoir :

Détail des tarifs	Tarifs TTC
Titre de transport	3,00 €
Titre de transport hors périmètre	8,00 €
Carnet de 10 tickets	20,00 €
Gratuité accompagnant et enfant de moins de 6ans	0,00 €

2018.128

NAVETTES LACUSTRES – Protocole d'accord sur l'engagement financier de la partie française pour 2018 et 2019 avec le canton de Vaud et la CCPEVA

VU le projet de protocole devant intervenir entre le canton de Vaud, la CCPEVA et Thonon Agglomération toutes deux Autorités Organisatrices de Mobilité, et portant sur le transport régulier de voyageurs assuré par la Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman entre les rives suisse et française.

CONSIDERANT que ce protocole va permettre la mise en chantier de deux bateaux destinés à conforter la flotte de la CGN afin de faire face à la demande croissante des usagers pendulaires,
CONSIDERANT que ces nouveaux bateaux seront affectés aux lignes lacustres régulières transfrontalières (N1 Lausanne-Evian, N2 Lausanne-Thonon, N3 Nyon-Yvoire) et que la signature de ce protocole permet une commande à l'été 2018 afin d'être opérationnel en 2020,
CONSIDERANT que ce protocole couvre la période 2018-2019 et permet d'engager le travail sur un conventionnement quinquennal pour la période 2020-2025 qui devra intervenir avant fin 2018,
CONSIDERANT les accords de cofinancement intervenus en présence de l'Etat entre les AOM françaises, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de Haute-Savoie.

Jean DENAIS ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

THONON

agglomération

APPROUVE le protocole d'accord et ses annexes relatifs à la desserte lacustre lémanique pour la période 2018-2019,
AUTORISE M. le Président à signer ledit protocole,
APPROUVE la poursuite des travaux de rédaction de la convention de coopération applicable dès 2020.

2018.129

LIQUIDATION DU SIBAT EN VUE DE SA DISSOLUTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M43,
VU l'arrêté préfectoral n°2017-0088 du 12 octobre 2017 portant fin de l'exercice des compétences du SIBAT,
VU la délibération n°DEL2017.300 du conseil communautaire du 26/09/2017 relative à la dissolution du SIBAT,
VU la délibération n°DEL2017.432 du conseil communautaire du 19/12/2017 relative à la création d'une entente intercommunale entre Thonon Agglomération et la CCPEVA,
VU l'état liquidatif dressé par le comptable public de Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT le compte rendu de la réunion de l'entente intercommunale du 15 mai 2018.

Jean DENAIS ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTTE la répartition de l'actif et du passif telle que mentionnée à l'état liquidatif dressé par le comptable public et qui restera annexé à la présente délibération,
AUTORISE le comptable public à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires correspondantes,
DONNE pouvoir à M. le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

ASSAINISSEMENT

2018.130

ASSAINISSEMENT – Régularisation d'un échange de parcelles entre la SNC VILLA MONOD et Thonon Agglomération sur le Commune d'Anthy-sur-Léman suite à une mauvaise implantation d'une station de relevage des eaux usées appartenant à Thonon Agglomération

M. le Président expose que la collectivité a construit, en 1976, le poste de refoulement des eaux usées de Renouillère 1 à Séchex sur la Commune d'Anthy-sur-Léman pour amener une partie des eaux usées de Sciez et Margencel sur la STEP de Thonon-les-Bains. Or, par courrier du 6 mai 1998, M. BARNOUD, Géomètre à Thonon-les-Bains a informé la collectivité, qu'à la suite du bornage de la parcelle de M. SHAKE, il a constaté que le poste de refoulement des eaux usées, propriété de Thonon Agglomération, se trouvait sur cette parcelle. Il demandait à procéder à un échange par acte notarié entre les parcelles B 1671 (devenue AP 2) et B 2267 (devenue AP 3). Mais cette régularisation n'a pas eu lieu de suite. Le 27 février 2014, les Consorts SHAKER ont vendu la parcelle AP 3 à la SNC Villa Monod et il est précisé dans l'acte de vente, que, sur cette parcelle, existe une pompe de relevage des eaux usées et qu'un acte d'échange doit être régularisé.

Afin de pouvoir régulariser cette erreur, il convient donc de procéder à un acte d'échange entre Thonon Agglomération, propriétaire de la parcelle AP2, et la SNC Villa MONOD, propriétaire de la parcelle AP 3, dont la surface est équivalente.

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PRECISE que les frais seront supportés par la Collectivité,
CHARGE l'Etude de Maître GARNIER, Notaire à Thonon-les-Bains, d'accomplir les formalités nécessaires,
AUTORISE M. le Président à signer l'acte notarié d'échange.

ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE

2018.131

PLAN DE SENSIBILISATION GEOPARK CHABLAIS UNESCO 2018-2022

VU le plan de sensibilisation Geopark Chablais UNESCO 2018-2022 tel qu'annexé,
VU la délibération du SIAC du 07/12/2017 donnant l'accord de principe du Bureau sur le projet de plan de sensibilisation,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre du plan de sensibilisation Geopark Chablais UNESCO 2018-2022,
APPROUVE la maîtrise d'ouvrage de Thonon Agglomération pour la réalisation des animations sur les géosites ENS de son territoire hors et dans le cadre de la Semaine du Geopark Chablais, ainsi que pour l'achat et l'installation de panneaux et mobiliers de remplacement des géosites ENS,
AUTORISE M. le Président à solliciter l'aide du Conseil Départemental de Haute-Savoie dans le cadre du plan de sensibilisation Geopark Chablais UNESCO 2018-2022 et de toute autre organisme susceptible d'intervenir,
AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2018.132

TARIFICATION - Centre Social et Culturel — Accueil de loisirs sans hébergement été 2018

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-0084 du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais avec la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1^{er} janvier 2017,
VU l'arrêté préfectoral n° 2017-0090 du 25 octobre 2017 approuvant les statuts de Thonon Agglomération,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération DEL2017.329 du 26 septembre 2017 relative au marché de prestations de services sous la forme adaptée pour l'accueil de loisirs sans hébergement et le club jeunesse,
VU la commission d'appel d'offres du 12 décembre 2017, portant sur l'attribution du marché.

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération dispose via son Centre Social et Culturel, d'un Accueil de loisirs (3-11 ans) et d'un Club jeunesse (12-15 ans) situé à Allinges,
CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'Agglomération de maintenir une politique tarifaire juste, établie en fonction de la composition des familles et de leurs revenus,

THONON agglomération

CONSIDERANT les négociations réalisées avec le prestataire Léo Lagrange,
CONSIDERANT l'exigence de la Caisse d'Allocations Familiales de voir apparaître un écart de 5% minimum entre chaque niveau de tarif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs été 2018 suivants pour le centre de loisirs :

Tarifs « mini-camps » 9-11 ans de 4 jours:

Tranche tarifaire	Quotient Familial	Tarif habitants sur l'agglomération	Tarif hors agglomération
1	Entre 0 et 800	102 €	185 €
2	Entre 801 et 1350	107 €	195 €
3	Entre 1351 et 2500	112 €	205 €
4	> 2500	132 €	240 €

Tarifs « semaine avec nuitée été » :

Tranche tarifaire	Quotient Familial	Tarif habitants sur l'agglomération*	Tarif semaine hors agglomération*
1	Entre 0 et 800	102 €	185 €
2	Entre 801 et 1350	107 €	195 €
3	Entre 1351 et 2500	112 €	205 €
4	> 2500	132 €	240 €

* Tarifs auxquels s'ajoutent 3.60€/enfant/nuitée

DECIDE que les tarifs « Thonon Agglomération » s'appliquent aux résidents du territoire, aux agents de la Communauté d'Agglomération,

DECIDE que pour les résidents hors territoire « Thonon Agglomération », il convient d'appliquer le tarif « extérieur » au territoire,

DECIDE que pour les familles en situation particulière pouvant nécessiter une prise en charge spécifique, leur dossier sera étudié en collaboration avec l'opérateur gestionnaire du service,

DECIDE que pour les familles ne relevant pas du régime général de la CNAF, le règlement d'inscription prévoit, en leur faveur, un calcul similaire à celui du quotient familial, afin de leur attribuer un quotient familial indicatif leur permettant de bénéficier du tarif correspondant,

AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2018.133

SOUTIEN A L'ORGANISATION DE DEUX MANIFESTATIONS CULTURELLES DONT LE RAYONNEMENT EST INTERCOMMUNAL - Les Chemins de Traverse et le Festival des P'tits Mal'ins

M. le Président rappelle que les communautés de communes qui ont fusionné au 1er janvier 2017 étaient des partenaires forts du projet culturel des « Chemins de Traverses » porté par la Maison des Arts du Léman et ce, depuis son origine. Il précise alors que la MAL a travaillé la programmation 2018

THONON agglomération

à l'échelle du nouvel EPCI et propose par ailleurs d'enrichir son approche culturelle d'un nouveau dispositif, dénommé festival « les Ptits Mal'ins ».

VU l'avis du Bureau Communautaire du 15 mai 2018,
VU le projet de convention de partenariat ci-joint.

CONSIDERANT que ces manifestations, conçues et mises en œuvre par l'association, s'inscrivent dans les perspectives globales de la collectivité notamment en matière d'animation culturelle des 25 communes composant le territoire de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le programme de la saison 2018-2019 des chemins de traverse et le plan de financement associé engendrant une aide financière de 40 000 €,
- VALIDE le programme de la saison 2018 des Ptits Mal'ins et le plan de financement associé engendrant une aide financière de 40 000 €,
- ADOpte les termes de la convention « Maison des Arts du Léman & Thonon Agglomération » devant lier Thonon Agglomération à la Maison des Arts du Léman qui prévoit notamment le versement d'une subvention de 40 000 €,
- AUTORISE M. le Président à signer ladite convention avec la Maison des Arts dont un exemplaire restera joint à la présente,
- PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 6574 du budget principal.

2018.134

« GRANGES DE SERVETTE » - Versement subvention

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° DEL2018.044 du 27 mars 2018 précisant la composition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,
VU l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mai 2018.

CONSIDERANT la demande de subvention portée par l'association Art et Culture de Douvaine et du Chablais devant permettre le bon déroulement du 60^{ème} anniversaire de l'ouverture de ce lieu culturel et patrimonial d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que cette manifestation recouvre le champ de la politique communautaire en la matière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de verser une subvention de 1 800 € au profit de l'association Art et Culture de Douvaine et du Chablais dans le cadre de l'événement des 60 ans de l'ouverture des Granges de Servette,
- AUTORISE le versement de ladite subvention, les crédits étant ouverts au budget principal,
- PRECISE que cette subvention doit être utilisée pour couvrir les frais de communication et de mise en valeur de ce patrimoine,
- CHARGE M. le Président de l'exécution de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

2018.135

THONON agglomération

COMITE TECHNIQUE COMMUN COMMUNAUTE AGGLOMERATION ET CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) - Création

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8, 12 et 26.

CONSIDERANT qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants de la communauté d'agglomération et du C.I.A.S. de créer un comité technique commun aux agents de l'établissement public de coopération intercommunale et du C.I.A.S. à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à cinquante agents ;

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un comité technique commun compétent pour les agents de l'E.P.C.I. et du C.I.A.S.,

CONSIDERANT que les effectifs des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) estimés au 1er janvier 2018, à savoir :

- | | | |
|-------------------------------------|---|-----------------------------|
| - Thonon Agglomération : 127 agents | } | soit un total de 182 agents |
| - CIAS : 55 agents | | |

permettent la création d'un Comité Technique commun et permettent d'instaurer 3 à 5 représentants titulaires du personnel,

CONSIDERANT la position du Bureau du 13 février 2018 et celle des organisations syndicales consultées le 16 mai 2018, positions favorables à un comité technique commun à Thonon Agglomération et au CIAS,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire la création d'un Comité technique commun compétent pour les agents de l'E.P.C.I. ainsi que les agents du C.I.A.S. lors des élections professionnelles qui devront intervenir en 2018, comité technique commun qui sera placé auprès de la communauté d'agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un comité technique commun compétent pour les agents de l'E.P.C.I. ainsi que les agents du C.I.A.S. lors des élections professionnelles à intervenir en 2018 dans le cadre du renouvellement des représentants du personnel des trois versants de la fonction publique,

PRECISE que le comité technique commun à Thonon Agglomération et à son CIAS sera placé auprès de la communauté d'agglomération,

DECIDE de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel

Ce nombre est fixé à 5 pour les représentants titulaires de l'établissement public (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

DECIDE de répartir les sièges des représentants titulaires de l'établissement public de la manière suivante :

- CIAS = 2 sièges
- Thonon Agglomération = 3 sièges,

DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'établissement public,

PREND acte des modalités pratiques de déroulement du scrutin, modalités qui seront par la suite formalisées via un protocole d'accord à destination des organisations syndicales, en tenant compte des résultats de leur consultation (matériel de vote, bureaux de vote, horaires d'ouverture....) ainsi que par lettre d'information à destination des votants.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE MATERNELLE DE LA SOURCE

M. le Président informe l'assemblée de la réception d'une question écrite de Guillaume DEKKIL et procède à sa lecture :

« Monsieur le Président,

La fermeture de l'école maternelle de la Source est envisagée par le maire de Thonon-les-Bains. Cette école joue un rôle clé dans le quartier d'habitat social de Collonges. Elle participe activement aux actions conduites en matière du développement urbain social. Elle affirme la présence des services publics de proximité et donc la présence des institutions républicaines.

Notre Communauté d'agglomération est compétente en matière de Politique de la Ville. A ce titre, pourriez-vous m'indiquer :

- Comment vous avez été associé à cette orientation souhaité par le Maire de Thonon-les-Bains ?
- Quelles mesures envisagez-vous pour que cette école soit maintenue ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse. »

M. le Président répond alors à cette question en rappelant que l'organisation et la gestion des bâtiments des écoles maternelles et élémentaires publiques relèvent des compétences des communes. Les communes organisent, comme elles l'entendent, sur leur territoire, l'accueil des classes, dont le nombre et la répartition sont définies par la direction des services académiques de l'éducation nationale.

Le transfert de la compétence politique de la ville à l'agglomération a concerné le pilotage du contrat de ville et la coordination des fiches actions transversales. Le contrat de ville est une instance de concertation des partenaires autour du quartier prioritaire. Dans ce cadre, certaines actions sont restées en portage "ville de Thonon" notamment celles relatives au projet éducatif de territoire (PEDT). Chaque porteur d'action reste autonome dans la conduite de ses projets tout en veillant à respecter les grandes orientations définies dans le cadre du contrat de ville.

En matière de politique de la ville, la ligne de partage des compétences entre la ville et l'agglomération doit être affinée suite au récent transfert, afin que les services des deux collectivités travaillent ensemble pour atteindre les objectifs communs fixés dans ce contrat.

Désenclavement autoroutier

M. le Président indique que le début de l'enquête publique est proche, elle déroulera du 4 juin au 13 juillet. Il est important de diffuser les modalités de consultation du dossier concerné et souligne l'intérêt de motiver les prises de position qui seront reportées sur les registres et sites internet. Par ailleurs, il faut souligner la responsabilité de l'Etat dans cette procédure qui la gère entièrement, nous n'en sommes nullement acteurs.

Claude MANILLER précise qu'une réunion se tient demain 30 mai à l'Espace Tully – Thonon à 18h, à destination des élus en présence du président du Conseil Départemental 74

Fin de la séance : 20h50.

Jean NEURY,
Président

THONON agglomération

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EN VERTU DE LEURS DELEGATIONS DE POUVOIR QUI LEUR ONT ETE DONNEES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT PAR :

- Délibération n° DEL2017.033 du 30 janvier 2017 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président
- Délibération n° DEL2017.034 du 30 janvier 2017 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°	date	Intitulé	Décision
B2018.018	17/04/2018	BASE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A SCIEZ SUR LEMAN – Principes président à sa réalisation	VALIDE le projet ci-dessus exposé visant à la reconstruction de la base nautique intercommunale sur la commune de Sciez-sur-Léman, PRECISE que cette opération est inscrite au Programme Pluriannuel d'Investissement du Budget Principal 2018 de la collectivité, AUTORISE M. le Président à déposer et à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle cadastrée section BZ n°11 pour la réalisation de ce projet, AUTORISE M. le Président à solliciter tout organisme susceptible d'aider financièrement la réalisation de cette opération.
B2018.019	17/04/2018	RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT TITULAIRE	AUTORISE M. le Président à recruter un agent non titulaire de catégorie C au 1er échelon du grade d'agent social durant la période d'absence de l'agent titulaire. La personne pourra également bénéficier du régime indemnitaire de la collectivité, INSCRIT les crédits au budget de l'exercice.
B2018.020	17/04/2018	CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	AUTORISE M. le Président à créer un poste non-permanent et recruter un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée de 4 mois à compter du 18/04/2018. L'agent devra justifier être titulaire du CAP petite enfance. La rémunération sera déterminée sur la base du 1er échelon du grade d'agent social. Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2017/187 du 25/04/2017 est applicable. INSCRIT les crédits correspondants au budget de l'exercice.
B2018.021	24/04/2018	RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT TITULAIRE	AUTORISE M. le Président à recruter un agent non titulaire de catégorie C au 1er échelon du grade d'adjoint technique durant la période d'absence de l'agent titulaire. La personne pourra également bénéficier du régime indemnitaire de la collectivité, INSCRIT les crédits au budget de l'exercice.
B2018.022	15/05/2018	DESIGNATION DES PRESIDENTS DES COMITES DE PILOTAGE ET DE LA STRUCTURE « OPERATEUR NATURA 2000 » DU TERRITOIRE DE THONON AGGLOMERATION	DECIDE de valider Thonon Agglomération comme structure « opérateur Natura 2000 », PROPOSE M. Gil THOMAS et M. Pierre FILLON en tant que Présidents respectivement des sites Natura 2000 « Zones humides » et « Lac Léman ».
B2018.023	15/05/2018	BASE NAUTIQUE INTERCOMMUNALE A SCIEZ	DECIDE de solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local, dispositif porté par l'Etat,

THONON agglomération

N°	date	Intitulé	Décision
		SUR LEMAN – Demande de subvention	pour les travaux liés à la requalification de la base nautique intercommunale à Sciez-sur-Léman, DONNE compétence à M. le Président pour solliciter toute subvention permettant la réalisation de ce projet dans la limite du taux de cofinancement de 80% du montant total de l'opération, AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
B2018.024	15/05/2018	DECHETTERIE DE BONS-EN-CHABLAIS – Demande de subvention	DECIDE de solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local, dispositif porté par l'Etat, pour les travaux liés à la construction d'une déchetterie à Bons-en-Chablais, DONNE compétence à M. le Président pour solliciter toute subvention permettant la réalisation de ce projet dans la limite du taux de cofinancement de 80% du montant total de l'opération, AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT

Marché Public

Marché	Type de marché	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
MAPA-2018-10 (DEC) Prestation de broyage à domicile pour valoriser les déchets organiques sur le territoire de Thonon Agglomération - lot 1	marché public réservé.(art 36-II de l'ordo du 23/07/2015 & art 13 du Décret n°2016-360)	26/04/2018	BPU : 430 €/ jour DQE: estimé à 80 jours / an soit 34400 €	LIEN (74140 sciez) Léman Insertion Env
MAPA-2018-10 (DEC) Prestation de broyage à domicile pour valoriser les déchets organiques sur le territoire de Thonon Agglomération - lot 2	marché public réservé.(art 36-II de l'ordo du 23/07/2015 & art 13 du Décret n°2016-360)	26/04/2018	BPU : 430 €/ jour DQE: estimé à 30 jours / an soit 12900 €	CHABLAIS INSERTION (74500 amphion)
PN-2018-13 (ASS) : Commande de matériel pour la télégestion du système d'assainissement collectif	marché public négocié 30-1.a du Décret n°2016-360	04/05/2018	bons de commande selon BPU : montant max 120 000 € HT sur 3 ans	LACROIX SOFREL
MAPA-2018-07 - Réhabilitation de l'ancienne zone humide des Lanches et aménagement pédagogiques – Cervens lot 1	MAPA Travaux (art 27 décret n°2016-360°)	09/05/2018	85795 € HT	Gpt VINCI / ERM
MAPA-2018-07 - Réhabilitation de l'ancienne zone humide des Lanches et aménagement pédagogiques – Cervens Lot 2	MAPA Travaux (art 27 décret n°2016-360°)	09/05/2018	28200 € HT	Dynamique Environnement
MAPA-2018-07 - Réhabilitation de l'ancienne zone humide des Lanches et aménagement pédagogiques – Cervens Lot 3	MAPA Travaux (art 27 décret n°2016-360°)	09/05/2018	9144,6 HT	Pic Bois

THONON agglomération

Marché	Type de marché	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
MAPA-2018-01(URB) Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Allinges	MAPA PI (art 27 décret n°2016-360°)	18/05/2018	60 075,00	CITADIA CONSEIL

Avenants

Avenant	Type de marché	Date signature de l'acte	Montant (en HT)	Entreprise
Marché PLU de Loisin : avenant n° 1	MAPA PI	26/04/2018	4 400,00 €	ESPACES ET MUTATION - 74650 CHAVANOD

Décisions

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Collecte et traitement des produits de labo en mélange	Devis	18/04/2018	140€ + 16,26€/Tonnes	TRIALP
Collecte de pneumatiques sur la déchetterie de Sciez	Devis	24/04/2018	970,20	GRANULATEX
Marché PN-2018-09 // Acquisition d'un logiciel de gestion des activités Petite Enfance : Accès iNoé (3 postes) + Module Petite Enfance	Devis du 07/03/2018	16/03/2018	3220,00	AIGA
Marché PN-2018-09 // Acquisition d'un logiciel de gestion des activités Petite Enfance : Contrat d'assistance technique annuel (3 postes)	Devis du 07/03/2018	16/03/2018	1374,00	AIGA
Marché PN-2018-09 // Acquisition d'un logiciel de gestion des activités Petite Enfance : Formation présentielle sur site (3 personnes)	Devis du 07/03/2018	16/03/2018	1718,00	AIGA
Marché PN-2018-09 // Acquisition d'un logiciel de gestion des activités Petite Enfance : Frais d'ouverture et de mise en service	Devis du 07/03/2018	16/03/2018	259,00	AIGA
Conférence parentalité : Reconnaître et accompagner les peurs et angoisses de l'enfant	Devis du 05/03/2018	21/03/2018	374,53	RASSAT MELODIE
Conférence parentalité : comment accompagner son enfant pour ses devoirs scolaires	Devis du 22/02/2018	21/03/2018	300,00	GOURSOLAS BOGREN NATHALIE
Conférence parentalité : l'apprentissage des règles : un défi au quotidien	Devis du 18/02/2018	21/03/2018	296,00	DOS SANTOS CHRISTELLE

THONON agglomération

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Conférence parentalité : les relations fraternelles au sein de la famille : entre amour et rivalité	Devis du 09/02/2018	21/03/2018	280,00	PSYCHO'EDUC
Conférence parentalité : éduquer aujourd'hui, entre reproduire le passé et s'adapter au présent	Devis du 12/02/2018	21/03/2018	456,00	FERJANI RIDHA
Remplacement et remise en état des blocs alarmes incendies des bâtiments de l'Aérospatiale	Devis du 22/02/2018	21/03/2018	3 985,00	LPI
Réparation chaudière site Aérospatiale : changement du moteur de l'extraction des fumées	Devis du 16/03/2018	05/04/2018	681,00	G.C.S
STEP BC -commande SUPERFLOC A 137 HMW	Bon de commande	17/04/2018	10,00	KEMIRA
STEP BC -commande de Chlorure férique PIX 111 STEP BC	Bon de commande	19/04/2018	4 930,00	KEMIRA
Assainissement - Renouvellement souscription Autodesk	Devis 160150-03	17/04/2018	800,00	GEOMAP-IMAGIS
STEP BC - Réparation Affaire TE0218040019	DE0218040039	17/04/2018	240,00	LVH
STEP BC - Réparation Affaire TE0218040020	DE0218040036	17/04/2018	155,00	LVH
STEP BC - Réparation Affaire TE0218040022	DE0218040030	17/04/2018	212,00	LVH
STEP BC - Réparation Affaire TE0218040021	DE0218040031	17/04/2018	212,00	LVH
Assainissement Thonon- do8 Isabella	Offre n°ANNY/25105	19/04/2018	115,89	VHM
STEP BC - Réparation Affaire TE0218040020	DE0218040085	19/04/2018	735,00	LVH
STEP BC - Télégestion	Devis DMA118-D1327	19/04/2018	1 020,00	AIE
STEP BC - Motoréducteur sew	Devis 63310	26/04/2018	683,16	SAVOIE TRANSMISSIONS
STEP BC - Commande de pièces	Devis D180551	26/04/2018	176,02	HUBER TECHNOLOGY
STEP BC - Remise en état de la garniture mécanique pour pompe	Devis OP23912	27/04/2018	710,10	ETAMEC
Assainissement - Fourniture aérateur de toit mécanique pour véhicule SCUDO Thonon	Devis 18030-2	09/04/2018	100,00	R.CAM
STEP BC - Convention mise à disposition emballages de gaz medium et Grandes Bouteilles	Renouvellement N°13461653	26/04/2018	396,00	AIR LIQUIDE
Supplément sur contrat service n°4238 pour Assainissement Thonon	Licence complémt. n°41283GEO	03/05/2018	1 865,00	GEOMENSURA
STEP BC - Garnitures mécaniques	Devis OP23912	03/05/2018	710,10	ETAMEC
STEP BC - PC de supervision DEL OPTIPLEX avec réinstallation logiciel Topkapi	Devis DMA118-D1331	04/05/2018	2 450,00	AIE
Assainissement - 1 licence Covadis 3D- Maintenance géoméda	Devis ADV012329	11/05/2018	500,00	GEOMEDIA SAS

THONON agglomération

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Assainissement Thonon- Campagne d'entretien des réseaux printemps 2018	Devis du 07.05.18	09/05/2018	24 182,02	ICART
Acquisition de système de vidage rapide pour SERAC	Devis DE18092	09/05/2018	8 515,00	SERACC - France
Assainissement - Langin / Bons - Hydrocurage	Devis OF- 2016040023-0013	16/05/2018	840,00	COLAS -PERRIER TP
Assainissement - Chavannex T3 / Sciez - Servitude de passage Ch Vernaz	Devis de00485	16/05/2018	3,30	ENTRE CIEL ET TERRE
RESEAUX -CONTRÔLE DE DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE ET SUIVI RÉGULIER DES REJETS AQUEUX	Contrat prestation périodique A532396794.1.V2	16/05/2018	1 300,00	APAVE
Assainissement - Réimplantation borne 95 Imp Chez Pittet et Chargieu/ Sciez	Devis 1805-007B	16/05/2018	1 020,00	CANEL GEOMETRE EXPERT
STEP BC - Offre Topkapi Vision - Licenc e 15889	Devis 15889	16/05/2018	1 838,70	AREAL
Entretien de sentiers pédestre - circuit des Hermones	Devis N° DEP-18- 882511- 002271925/161143	17/05/2018	1 560,67	ONF
Sécurisation du parcours touristique des Châteaux d'Allinges	Devis N° DEP-18- 882511- 00272177/161143	17/05/2018	4 230,00	ONF
Entretien de sentiers pédestre - circuit de la Maladière	Devis N° DEP-18- 882511- 00271926/161143	17/05/2018	7 126,82	ONF
Acquisition et maintenance d'un logiciel courrier pour Thonon Agglomération (DOTELEC)	Offre commerciale n°ULYS/VP/2018.0468	09/05/2018	24 075	ULYS SOFT
Acquisition de composteurs	Devis du 15.05.18	16/05/2018	5 764,00	PLASTIC OMNIUM

Régies

N°	RégieAC_2018_xx	RégieAN_2018_xx	RégieACL_2018_x
1	ASLH	ASLH REGISSEUR + MANDATAIRE	CARTE DE RANDONNEE
2		FUNICULAIRE REGISSEUR ET MANDATAIRE SUPP	
3		TRANSPORT SCOLAIRE MANDATAIRES	
4		TRANSPORT SCOLAIRE MANDATAIRES SAISONNIERS	

Recrutements de stagiaires

SERVICE	NOM	Prénom	Formation ou classe	Date signature convention	Date du stage
ASSAINISSEMENT	HEIRMAN	Samuel	Seconde pro métiers élect. Environ connectés	23/03/2018	28/05/2018 au 07/07/2018
POLITIQUE DE LA VILLE	CINTOLESI	Doryan	1ère pro gestion- administration	06/03/2018	23/04/2018 au 26/05/2018

_____ THONON **agglomération**

BERGES ET RIVIERES	FATOUAK- POUVREAU	Adam	Licence pro développement de projets de territoires	30/04/2018	01/05/2018 au 31/08/2018
-----------------------	----------------------	------	---	------------	-----------------------------